

**SYNDICAT MIXTE DES 4  
COMMUNAUTES DE COMMUNES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du vendredi 15 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mars à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à La Roche-sur-Foron, sous la présidence de Monsieur Stéphane VALLI, Président.

Nombre de délégués en exercice : 20  
Nombre de délégués présents : 16  
Nombre de délégués donnant pouvoir : 1  
Nombre de délégués votants : 17

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires :**

Stéphane VALLI, Bruno FOREL, Christophe FOURNIER, Pierrick DUCIMETIERE, Colette BOEX, Boris AVOUAC, Pascal POCHAT-BARON, Mélanie LECOURT, Laurent FAVRE, Marie Claire LAFFIN, Yves MASSAROTTI, Jean-Pierre MERMIN, Billy MARQUET, Christophe PERY, Christelle ITNAC, René CARME.

**Déléguée ayant donné pouvoir :**

Sonia PAUZE

**Délégués excusés :**

Aline WATT CHEVALLIER, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Jean-Claude HARMAND.

Monsieur Pierrick DUCIMETIERE est désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DE  
RESULTATS BUDGET ANNEXE**

VU les délibérations approuvant le compte de gestion et le compte administratif du budget annexe MOBILITES pour l'exercice 2023,

Monsieur le Président expose qu'il est maintenant nécessaire de procéder à l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2023.

Monsieur le Président rappelle que conformément aux différentes instructions comptables M43, il appartient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats soit en fonctionnement, soit en investissement en compte de réserve, avec néanmoins l'obligation de couvrir le déficit d'investissement et les besoins de financement des restes à réaliser.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (17 voix pour) :

- APPROUVE l'affectation des résultats 2023 du budget annexe MOBILITES selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	2 840 999,20 €	3 383 239,84 €	542 240,64 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002)		255 871,05 €	255 871,05 €
Résultat à affecter (R002)	2 840 999,20 €	3 639 110,89 €	798 111,69 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	500 283,64 €	850 634,81 €	350 351,17 €
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	-156 870,06 €		-156 870,06 €
Solde global d'exécution	343 413,58 €	850 634,81 €	193 481,11 €


Reste à réaliser au 31 décembre 2023	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2023	245 630,93 €	400 000,00 €	154 369,07 €
Soit un résultat global en investissement en 2023 de			347 850,18 €

Affectation définitive	Solde
Report positif en section de fonctionnement R002	798 111,69 €
Report positif en section d'investissement R001	193 481,11 €

Les restes à réaliser sont repris au Budget annexe MOBILITES 2024 pour un solde de 154 369,07€.

- AUTORISE Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Roche-sur-Foron, le 15 mars 2024 ;

Le Président Stéphane VALLI  Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes SM4CC	Le Secrétaire de séance Pierrick DUCIMETIERE  
--	---

N°2024-03-15/07